

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

Extrait du procès-verbal
des délibérations Comité syndical

Séance du 23 octobre 2024
Sous la Présidence d'Isabelle DOLLINGER, Présidente

Effectif légal : 39

Quorum : 20

Délégués présents : 20

Procurations : 4

N° ATIP 14 / 2024

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Pour : 24 voix

Résultats du vote : à la majorité simple des suffrages exprimés : **adopté à l'unanimité**

Objet : Adhésion de nouvelles communes et établissements.

LE COMITE SYNDICAL :

Vu la délibération du 20 février 2024 du Conseil de Communauté de la Communauté de communes Mossig et Vignoble

Vu la délibération du 26 août 2024 du Comité Directeur du SIVU La Source

Décide d'accepter l'adhésion à l'ATIP des collectivités et établissements suivants :

- Communauté de la Communauté de communes Mossig et Vignoble
- SIVU La Source

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'ATIP.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme

Fait à Strasbourg, le 23 octobre 2024

La Présidente,



Isabelle DOLLINGER